



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15629
28 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte arabe d'un message qui vous est adressé par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Egypte concernant la position du Gouvernement égyptien au sujet des événements qui ont eu lieu tout récemment le long de la frontière entre la Libye et le Soudan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le message ci-joint comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ahmed T. KHALIL

Annexe

Message du Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères
de l'Egypte adressé au Président du Conseil de sécurité

[Original : arabe]

1. Comme il l'a déjà fait et comme il continuera de le faire, le Gouvernement égyptien a demandé les avions Awacs dans le cadre de la formation des forces armées égyptiennes.
2. Pendant la période où ces avions étaient présents, le Soudan nous a signalé des mouvements et une concentration de troupes libyennes à l'aéroport de Al-Kufrah dans le cadre d'un plan prévoyant le recours à la force au Soudan dans le but d'en renverser le régime.
3. En conséquence, et étant donné la présence de ces avions, nous les avons chargés de vols de reconnaissance au-dessus de la frontière soudano-libyenne. Ayant établi que la Libye avait introduit certains de ses avions dans l'espace aérien égyptien, nous avons contacté par téléphone les autorités libyennes responsables et leur avons demandé de ne plus continuer à traverser nos frontières afin que nous ne soyons pas contraints de prendre des mesures contre les avions agresseurs. De fait, les avions libyens n'ont plus réitéré leurs opérations.
4. Nous avons accédé à la demande du Soudan en application du traité de défense commune conclu entre l'Egypte et le Soudan qui prévoit une assistance entre les deux pays en cas de menace extérieure ou d'agression contre l'un quelconque d'entre eux.
